



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/08.21
Références DPA : REC.PU/22.028

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS

Introduction d'un recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis unique

À EDF LUMINUS S.A. sis Avenue du Roi Albert II 7 à 1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Pour un établissement situé entre la N4 et le village d'Emptinal à 5363 Emptinne/Hamois

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation de 5 éoliennes d'une puissance de 20,6 MW sur le territoire communal de Hamois.

Toute personne intéressée peut consulter ce recours

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de Vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 10/03/2022 au 29/03/2022, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et uniquement sur rendez-vous , soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00, le mercredi de 13h00 à 16h00 et le samedi matin de 9h à 11h30.

La personne souhaitant consulter le recours ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous (pour le samedi matin, au plus tard 24 heures à l'avance) auprès de

Service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.47
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 47 à 55 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision à laquelle sont attachés des effets de droit sera portée à la connaissance du public.

A Assesse, le 10/03/2022

Par le Collège communal,

V. ROSIER

J.-L. MOSSERAY

Directrice Générale

Bourgmestre